



COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOT ENTREPRISE

PV 113 FE/21

Réunion du 07/03/2018

Présents : MM. ARMENOULT S- NAUDET JP- FREREJACQUES A – BAILLY P

COURRIERS

- ✓ E- mail de SIMEL : Changement d'horaire
- ✓ E- mail de Municipaux Chenôve : Demande de report de match
- ✓ E- mail de Service des Sports de la ville de Besançon.
- ✓ E- mail de Municipaux Chenôve : Modification
- ✓ E- mail de Ville de Dijon : Interdiction des terrains municipaux et levée d'interdiction
- ✓ E- mail de ASPTT : indisponibilité terrain
- ✓ E- mail de Ville de Dijon : Réservation des terrains pour les vacances scolaires

SPORTIVE

Match 20358942 Challenge C MEUNIER Municipaux Chenôve -Take US du 07/04/2018 à 14 h30

Suite à l'occupation des installations de Chenôve par la Phase Départementale FESTIVAL U13 Pitch U13 et U15 FEM, la commission inverse la rencontre qui devient Take US - Municipaux Chenôve et se jouera le 07/04/2018 à 14h30 terrain à déterminer

La commission demande aux clubs de lui confirmer rapidement avant le 21 mars ses dates d'entraînements pendant les vacances scolaires du 7 au 22 avril 2018

CHANGEMENT DE DATES ET HORAIRES

Match 19799689 D1 Municipaux Chenôve -FC des Bo' du 5/05/2018

Demande de report de match de Municipaux Chenôve

La commission demande aux deux clubs de lui proposer une date même un soir de semaine pour jouer ce match.

Match 19800054 D2 ASPTT - Team 2000 fc 2 du 10/03/2018 se jouera à 16h00 - terrain Asptt

Modifications au calendrier

Suite aux annulations générales, la commission

Reporte les journées

N°8 du 2 et 3 décembre 2017 au 21 et 22 avril 2018

N°10 du 3 et 4 mars 2018 au 26 et 27 mai 2018

Et

Modifie le calendrier général

La 17ème journée aura lieu les 2 et 3 juin

La 18ème journée aura lieu les 9 et 10 juin

RAPPEL :

Pour les matchs couverts par des arbitres officiels, il est impératif que la demande de changement de date et/ou d'horaire soit effectuée dans les délais prévus soit 6 jours avant la date de la rencontre. Si le délai n'est pas respecté la Commission n'acceptera pas le changement.

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel départementale.
Dans les conditions de forme et délai prévu à l'article 1.7 de l'annuaire District.*

Prochaine Réunion de la Commission sur convocation.

Le Président : J.P NAUDET